



# SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Baba Metsia  
Chapitre 6 Michna 2

## Annulation du travail, ou modification des termes de l'accord après avoir commencé le travail



des artisans – אַמְנִין

ils ont décidé d'arrêter le travail en plein – חָזְרוּ בְּהֵן

milieu

la personne qui a embauché les artisans – בְּעַל הַבַּיִת

il est perdant par rapport à l'autre – יָדוּ עַל הַתְּחֻמָּה

partie (voir les exemples plus loin).

celui qui modifie les termes du contrat – כָּל הַמְּשַׁנֶּה

(voir les exemples plus loin).



הַשׁוֹכֵר אֶת הָאֲמִינִין וְחָזְרוּ בְּהֵן – יָדוּ עַל הַתְּחֻמָּה.  
אִם בְּעַל הַבַּיִת חֹזֵר בּוֹ – יָדוּ עַל הַתְּחֻמָּה.  
כָּל הַמְּשַׁנֶּה – יָדוּ עַל הַתְּחֻמָּה.  
וְכָל הַחֹזֵר בּוֹ – יָדוּ עַל הַתְּחֻמָּה.



Aa

Lorsque quelqu'un engage des artisans et qu'ils reviennent sur leurs engagements - ils sont en position d'infériorité ;

Si l'employeur ne tient pas ses engagements - il est en position d'infériorité.

Celui qui modifie [les conditions acceptées par les deux parties] – est en position d'infériorité.

Et celui qui revient sur ses engagements – est en position d'infériorité.



### Objectifs

La Michna traite de mikrim où l'une des parties revient sur ses engagements après le commencement du travail.

### Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous comprendrez le sens de l'expression « *yado al hata'htona* ».
2. Vous comprendrez les *mikrim* et les règles énoncées dans cette Michna.



### « *Yado al hata'htona* » – Il est en position d'infériorité

Dans les *mikrim* décrits dans la Michna, le *din* est le suivant : « Celui qui revient sur ses engagements est en position d'infériorité ». Autrement dit, si une personne ne tient pas ses engagements, et qu'en conséquence, l'autre partie est lésée, la partie lésée sera avantagée s'il y a un désaccord concernant le montant du paiement.



## La structure de la Michna

### Exercice 1

1. Divisez la Michna en deux parties : *récha* et *séfa*.

---

---

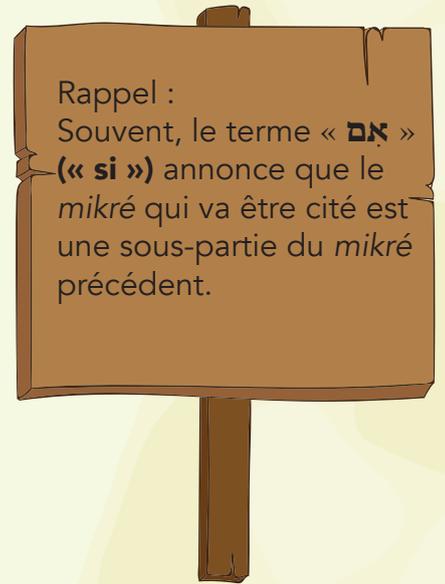
---

2. Divisez la Michna en deux catégories - *mikré* et *din* - que vous organiserez dans un schéma **KOMDAT**. Pour cela, aidez-vous de l'explication de l'expression « **yado al hata'htona** ».

3. Regardez attentivement le schéma **KOMDAT** que vous avez élaboré : dans cette Michna, où sont énoncés les différents cas, et où sont mentionnées les règles générales ?

---

---



## La récha de la Michna



### Exercice 2

Étudiez cette Michna en 'havrouta en suivant les étapes suivantes :

#### Étape 1

Étudiez les *mikrim* figurant dans la *récha* de la Michna en vous aidant des explications de termes. Quelle est la **différence** entre les *mikrim* de notre Michna, et le *mikré* mentionné dans la *récha* de la Michna précédente ?

(Indice : la différence réside-t-elle dans **l'acte lui-même**, dans **la personne** qui a fait cet acte, ou dans **le moment** où cette situation s'est produite ?)

---

---

#### Étape 2

Réfléchissez, puis répondez à la question suivante : pourquoi dans notre Michna, le *din* est-il « **yado al hata'htona** » (« **il est en position d'infériorité** »), et pas simplement « **taromèt** » (« **du ressentiment** »), comme tel était le cas dans la Michna précédente ?

---

---

### Exercice 3

Voici une situation qui correspond à l'un des mikrim exposés dans cette Michna :  
Le père de Sarah a engagé un peintre pour peindre la chambre de sa fille. Il a été convenu que cet homme serait payé 300 shekels pour effectuer ce travail. Mais après avoir peint deux murs sur les quatre, le peintre décide de tout arrêter.

1. À quel *mikré* de la *récha* de la Michna cette histoire correspond-elle ?

.....

2. Qui est en position d'infériorité ? Le père de Sarah, ou le peintre ? Justifiez votre réponse.

.....

3. Le père de Sarah a réussi à trouver deux autres peintres qui sont prêts à finir le travail pour 200 shekels.

Le peintre qui n'a fait que la moitié du travail : vous devez me payer 150 shekels, car j'ai fait la moitié du travail dont le montant était fixé à 300 shekels.

Le père de Sarah : Je ne suis pas d'accord ! Terminer ce travail va me coûter 200 shekels supplémentaires ; je ne vous paierai donc que 100 shekels, car le prix que nous avons initialement convenu pour l'ensemble du travail est de 300 shekels.

D'après la Michna, quelle somme le père de Sarah doit-il payer à ce peintre ?

.....

4. Avant que le père de Sarah ait engagé quelqu'un d'autre, il a appris qu'un autre peintre était prêt à terminer le travail pour 100 shekels.

Le peintre qui n'a fait que la moitié du travail : Vous allez payer 100 shekels supplémentaires pour terminer le travail. Payez-moi donc 200 shekels, car l'ensemble du travail coûte 300 shekels.

Le père de Sarah : Pas question ! Vous avez fait la moitié du travail. Je ne vous dois donc que 150 shekels, même si j'arrive à faire terminer le travail pour moins de 300 shekels.

D'après la Michna, combien le père de Sarah doit-il payer au nouveau peintre dans ce cas précis ? Et combien doit-il payer au premier peintre qui n'a fait que la moitié du travail ?

.....

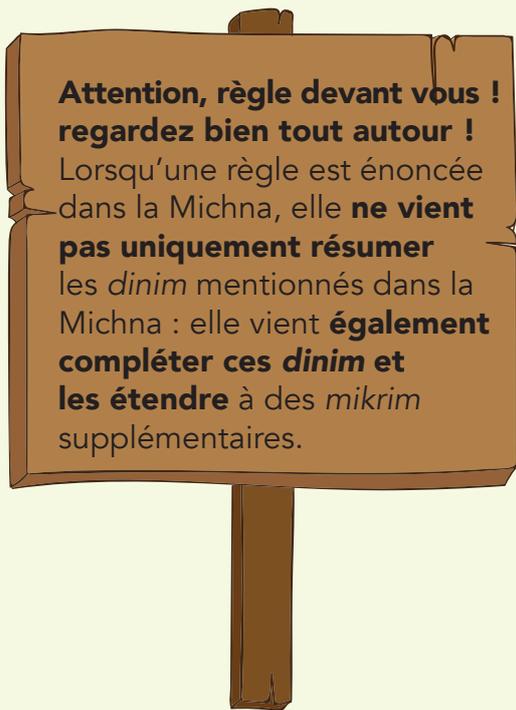
## Les règles énoncées dans cette Michna

### Exercice 4

1. Deux **règles** sont énoncées dans la *séfa* de la Michna. Laquelle correspond aux *mikrim* cités dans la *récha* de la Michna ?

.....

2. יָדוּ עַל הַתְּחִתּוֹנָה – כֹּל הַמְּשַׁנֶּה - Celui qui modifie [les conditions acceptées par les deux parties] - est en position d'infériorité.



Dans une Michna de la *Massekhet Baba Kama* (9,4), nous avons l'exemple de quelqu'un qui a modifié ce qui avait été convenu initialement :

« הַנּוֹתֵן צֶמֶר לְצַבֵּעַ [...] לְצַבֵּעַ לוֹ אָדָם, וַיְצַבְעוּ שָׁחַר »,

« Il a donné de la laine à un teinturier [...] afin qu'il la teigne en rouge, et il l'a teinte en noir [...] ».

Écrivez un autre exemple inspiré de la vie quotidienne.

.....  
.....

3. La récha de la Michna traite de la personne qui embauche, ainsi que des ouvriers. Par contre, la règle générale énoncée à la fin de la Michna, qui précise que « celui qui revient sur ses engagements est en position d'infériorité », s'applique également à des cas supplémentaires, notamment des situations faisant intervenir un acheteur et un vendeur. Écrivez un autre exemple illustrant cette règle.

.....  
.....

### Que nous ont enseigné les Michnayote 1 et 2 ?



Est-il déjà arrivé à vos parents d'engager des artisans, et de se retrouver dans une situation où l'une des deux parties est revenue sur ses engagements, ou a modifié ce qui avait été convenu initialement ? Relatez cet épisode. Quel cas ou quelle règle des Michnayot 1-2 votre récit illustre-t-il ? D'après la Michna, quel est le din dans la situation que vous avez décrite ?

.....  
.....  
.....  
.....

